



---

**Commission économique pour l'Afrique  
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement économique**

Quarante-deuxième réunion

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions statutaires****Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la  
Commission économique pour l'Afrique entre  
avril 2023 et février 2024****I. Introduction**

1. Le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2023 est ancré dans une compréhension commune des voies menant à la transformation et repose sur des données probantes, d'où une école cohérente de pensée et de pratiques qui a placé la CEA dans la position d'un leader d'opinion dans le domaine du développement socioéconomique de l'Afrique. Au cours de la période considérée, la Commission a axé ses interventions sur ses produits de connaissances et sur la fourniture à ses membres d'un soutien au renforcement des capacités, d'une assistance technique et de services consultatifs. Ces interventions s'appuient sur des connaissances théoriques claires et des preuves empiriques visant à accélérer le développement socioéconomique en Afrique.

2. Le programme de travail de la CEA a été guidé par le cadre de programmation à moyen terme de la Commission pour la période 2022-2025, dans lequel elle a rationalisé ses domaines d'intervention stratégiques selon les trois axes suivants, en vue d'une intervention transformatrice et efficace : a) renforcer la politique macroéconomique et du financement durable en interface avec les questions de gouvernance ; b) stimuler la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de promouvoir l'industrialisation durable, la diversification économique, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'autonomisation économique ; et c) renforcer la résilience face aux changements climatiques et exploiter l'économie bleue. En outre, la Commission a intégré dans les trois volets des questions transversales telles que les données, les statistiques, la technologie et l'innovation. De manière plus spécifique, la CEA a encouragé la transformation numérique, a apporté un soutien à la modernisation des systèmes statistiques et à l'utilisation d'outils statistiques innovants, et elle a renforcé les

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques le 26 janvier 2024.

\*\* E/ECA/COE/42/1.



capacités des gouvernements en matière de gestion du secteur public, de planification du développement et de gestion des risques.

3. Au cours de la période sous examen, les principales réalisations faites par la CEA à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (Agenda 2063) sont présentées dans la section qui suit. Le rapport sur la suite donnée aux résolutions adoptées lors de la cinquante-cinquième session de la Commission (E/ECA/COE/42/8) contient de plus amples informations sur les mesures prises par la CEA au cours de la période considérée pour relever les défis auxquels ses membres se trouvaient confrontés et pour répondre à leurs besoins.

## **II. Principaux résultats obtenus**

### **A. Renforcer la résilience face aux changements climatiques, promouvoir une transition énergétique juste et exploiter le potentiel de l'économie bleue**

4. Les effets des changements climatiques menacent les acquis de l'Afrique en matière de développement et la réalisation des deux programmes. L'Afrique abrite 17 des 20 pays les plus menacés par les changements climatiques, malgré sa contribution minimale au réchauffement de la planète. Les pays africains consacrent entre 2 % et 9 % de leur budget à la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui pèse lourdement sur les finances publiques et réduit les fonds prévus pour le développement. Pour exploiter le potentiel de mobilisation des financements privés et publics sur les marchés du carbone, la Commission s'est employée à sensibiliser l'opinion sur la question, en parrainant la sixième édition du Forum des entreprises africaines, qui s'est tenue en marge de la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en février 2023. Le Forum, qui s'est tenu sur le thème « Faire fonctionner les marchés du carbone pour l'Afrique », a servi de plateforme pour promouvoir un dialogue permanent entre les secteurs privé et public africains sur la valeur des marchés du carbone à haute intégrité et les instruments nécessaires à l'opérationnalisation de ces marchés en Afrique.

5. La CEA a apporté son soutien à l'organisation du premier Sommet africain sur le climat, accueilli par le Gouvernement kényan en septembre 2023. Immédiatement avant le Sommet, la CEA a organisé, en partenariat avec le Gouvernement kényan, la onzième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, qui a servi de session technique au Sommet. La Conférence a rassemblé divers groupes de parties prenantes africaines pour débattre des principaux défis en matière de changements climatiques et de développement auxquels le continent est confronté, et pour identifier les possibilités d'agir et les solutions correspondantes. Les contributions s'appuyant sur des données et des analyses probantes qui ont émergé de la Conférence ont alimenté les réunions visant à négocier des positions africaines communes en vue de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. La Commission a organisé des manifestations parallèles en marge des événements majeurs, afin d'explorer des propositions concrètes pour traiter efficacement l'intersection entre la dette, les changements climatiques et le développement. Au cours des manifestations parallèles, l'accent a été mis sur les mesures que les pays africains pourraient prendre en collaboration avec les partenaires de développement, y compris les banques multilatérales de développement, afin d'augmenter les financements pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les débats lors de ces manifestations parallèles ont porté sur

l'augmentation du financement de l'action climatique, y compris les subventions, par le moyen de guichets de prêts concessionnels, sur l'accélération de l'adoption de clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique et sur l'octroi de garanties pour soutenir des initiatives telles que la conversion de dettes en mesures en faveur du climat et l'émission d'obligations vertes et bleues.

7. Lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis), la CEA a apporté un soutien à l'équipe des négociateurs africains sur les changements climatiques, a organisé des manifestations parallèles et a fait un plaidoyer en faveur de l'opérationnalisation d'un fonds pour les pertes et préjudices, dont la création avait été convenue lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties.

8. Une transition énergétique juste, basée sur les ressources renouvelables et non renouvelables dont dispose l'Afrique, nécessite une compréhension des options et la formulation de stratégies d'investissement optimales au niveau national. À cette fin, en avril 2023, la CEA a organisé la quatrième itération de la Plateforme de modélisation énergétique en Afrique, en vue d'optimiser les investissements dans la transition énergétique du continent pour répondre à sa demande croissante de développement à faible émission de carbone, inclusif et résilient face aux changements climatiques.

9. La CEA, avec le Gouvernement nigérien et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités du système des Nations Unies, a organisé la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable à Niamey du 28 février au 2 mars 2023, sur le thème « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrée et intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ». Le Forum a produit une série de messages clés et la Déclaration de Niamey, qui ont servi de contribution collective de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu en juillet, et au Sommet sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenu en septembre.

10. La CEA a aidé ses membres à exploiter le potentiel de l'économie bleue et du secteur du tourisme pour stimuler la croissance économique et le développement inclusif. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, la CEA a aidé les Comores à organiser une conférence ministérielle sur l'économie bleue, qui s'est tenue en juin 2023 à Moroni et qui était axée sur la traduction de l'initiative de la Grande Muraille bleue en projets concrets. Dans le document final de la conférence, la Déclaration de Moroni pour une action en faveur de l'océans et du climat en Afrique, les dirigeants des États insulaires et côtiers africains ont exprimé leur engagement en faveur du développement des chaînes de valeur régionales de l'économie bleue.

11. La Commission a apporté son soutien aux Seychelles dans la réalisation d'une analyse de la situation de l'économie bleue et de l'économie circulaire, en mettant l'accent sur les microentreprises, les petites et moyennes entreprises. Elle a aussi fourni une assistance technique au Burundi et à l'Éthiopie pour l'élaboration de cadres et de stratégies d'action pour le secteur du tourisme.

## **B. Favoriser la stabilité macroéconomique en améliorant les finances publiques et privées et la bonne gouvernance économique**

12. Les chocs économiques provoqués par des crises récentes telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine et les catastrophes dues aux changements climatiques ont fait exploser la dette extérieure des pays africains. Pour faire face à cette situation, la CEA a renforcé la capacité de ses membres à gérer leur dette extérieure, notamment grâce à un suivi et l'établissement de rapports crédibles, afin d'améliorer la viabilité de la dette. En outre, la CEA a fourni son appui en organisant des ateliers techniques sur la dette, au cours desquels les questions relatives à l'allègement de la dette, à la restructuration de la dette et à la gestion rigoureuse de la dette ont été examinées.

13. La CEA a publié la deuxième édition du *Rapport sur la gouvernance économique*, qui contient la description d'une méthode pour mesurer les dépenses fiscales dans les pays africains, une analyse des dépenses fiscales dans 10 pays africains et des recommandations de politique générale fondées sur des données probantes, aux fins d'une administration fiscale efficace. En outre, la Commission a élaboré un document technique pour faciliter l'examen d'une position africaine commune sur la coopération fiscale internationale dans le cadre des Nations Unies, en vue d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique.

14. La CEA a aidé le Gouvernement éthiopien à renforcer sa capacité à administrer et à mettre en œuvre efficacement une politique d'impôt foncier, grâce à une session d'apprentissage par les pairs avec le Gouvernement namibien, qui s'est tenue du 23 au 27 octobre 2023. Cela a conduit le Gouvernement éthiopien à mettre la dernière main à un projet de proclamation sur l'impôt foncier, dans lequel les références aux coûts de comparabilité et aux coûts de remplacement avaient été supprimées, et dans lequel avaient été incorporées une référence à l'association des services de distribution d'électricité et d'eau à l'application de l'impôt foncier et une référence à la nécessité de créer au niveau des villes et des régions, des bureaux d'actes dotés d'un accès à un soutien informatique adéquat.

15. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la modélisation économique pour la formulation de politiques et de prévisions fondées sur des données probantes, la CEA a apporté un appui à l'élaboration pour Maurice d'un modèle macroéconomique, qui a fourni des estimations empiriques pouvant permettre au pays d'adopter en connaissance de cause une nouvelle stratégie d'investissement. La CEA a aussi renforcé la capacité des experts de cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Niger, Sénégal et Togo) à établir des budgets en tenant compte du dividende démographique, grâce à l'élaboration d'approches et d'outils visant à améliorer la prise de décisions fondée sur des données probantes en ce qui concerne les allocations budgétaires et les investissements.

16. La CEA a continué à coordonner le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale. Le Groupe de travail sert de forum pour l'élaboration des propositions de réforme de l'architecture financière mondiale et pour faire mieux entendre la voix de l'Afrique sur la scène internationale. Durant la période sous examen, la CEA a organisé cinq réunions du Groupe de travail, au cours desquelles les participants ont examiné la solution de réacheminement des droits de tirage spéciaux préconisée par la Banque africaine de développement, des propositions visant à réformer l'architecture de la dette mondiale, le système des droits de tirage spéciaux, le modèle opérationnel et les instruments de prêt du Fonds monétaire international ainsi qu'une feuille de route pour l'évolution de la Banque mondiale. Les

propositions du Groupe de travail ont retenu l'attention et influencé les débats dans divers forums mondiaux.

17. La CEA a aidé ses membres à améliorer la liquidité des marchés financiers, la gestion des risques souverains et les financements innovants, en recourant à des partenariats public-privé permettant d'attirer les investissements du secteur privé et de participer à la construction d'infrastructures durables grâce à des financements innovants et au développement des marchés de capitaux. Au Cameroun et en Côte d'Ivoire, la CEA a mené à bien des études de marché sur les possibilités de créer des obligations inclusives dans les secteurs du commerce transfrontalier et de l'artisanat. En Guinée et en Mauritanie, la Commission a fourni un soutien à des études de faisabilité sur les notations de crédit souverain. Elle a renforcé la capacité de six pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) à utiliser des partenariats public-privé pour des financements innovants et la construction d'infrastructures.

### **C. Renforcer l'efficacité de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports en matière de développement durable**

18. En raison notamment des exigences multiples que comporte l'établissement de rapports, les pays africains éprouvent des difficultés à mettre en œuvre les plans nationaux de développement, qui sont essentiels pour le développement national sur le long terme. La formation des entités nationales chargées de la planification à l'utilisation de l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports a permis de mieux faire connaître les approches permettant d'aligner les plans nationaux de développement sur les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces plans. À l'issue de la formation dispensée en mai 2023 en Ouganda, les scores relatifs à l'alignement du plan national de développement du pays sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont atteint respectivement 83,0 % et 77,6 %. Il s'agit là d'une amélioration significative, comparativement aux scores d'alignement de 2018, qui étaient respectivement de 64,0 % et de 42,0 %. La CEA a aussi fourni un soutien technique à quatre pays (Cabo Verde, Gambie, Niger et Nigéria) dans la formulation de leurs plans nationaux de développement et dans l'intégration des priorités de la Vision 2050 dans ces plans. En 2023, la CEA a aussi aidé sept de ses membres à effectuer des examens nationaux volontaires. En reconnaissance de son travail sur l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports, la CEA a été l'un des récipiendaires des distinctions honorifiques de 2023 des normes internationales de comptabilité et de publication, qui ont été annoncées lors du huitième Forum mondial de l'investissement, qui s'est tenu en octobre 2023 à Abou Dhabi.

19. Afin d'aligner les objectifs pour la décennie 2022-2031 du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés sur les objectifs fixés dans les plans nationaux de développement de ses membres, la CEA a incorporé dans l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports un module destiné à aider les pays africains les moins avancés dans les domaines du suivi et de l'établissement de rapports. En mai 2023, la CEA, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et avec le Gouvernement botswanais, a organisé une réunion régionale africaine de haut niveau pour examiner le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Les résultats de cette réunion contribueront à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

20. Au cours de la période considérée, 29 activités de formation ont été organisées par l'Institut africain de développement économique et de planification sur divers thèmes liés à la gestion du secteur public, au profit de 2 780 fonctionnaires de 52 pays africains. Ces activités de formation étaient axées sur la gestion économique et la planification du développement, y compris l'analyse et la négociation commerciales, la gestion de la chaîne d'approvisionnement en minéraux, la transformation numérique de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, la politique fiscale et l'établissement du budget, la gestion des risques et la planification du développement, les changements climatiques et la préparation au marché du carbone, la négociation d'accords commerciaux régionaux en temps de crise et une gestion de la politique économique qui tienne compte des questions de genre. La CEA a aussi proposé trois sessions de formation sur l'intégration de la gestion des risques dans la planification et l'élaboration des politiques.

#### **D. Soutenir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine**

21. Vu le rôle du commerce en tant qu'outil puissant et peu coûteux de soutien de la résilience économique dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA a poursuivi ses activités de plaidoyer, de formation et d'assistance technique se rapportant à l'Accord en particulier et à l'intégration régionale en général. Au cours de la période sous examen, la Commission a aidé six de ses membres (Eswatini, Guinée-Bissau, Mozambique, Namibie, République centrafricaine et Soudan du Sud) à élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord, ce qui porte à 30 le nombre de stratégies de ce type dans l'élaboration desquelles la CEA a joué un rôle. En effet, la CEA a apporté son soutien à 43 des 47 pays qui ont ratifié leurs instruments d'adhésion à l'Accord, y compris les deux derniers pays (Botswana et Comores), qui ont ratifié l'Accord en 2023. Les stratégies nationales constituent pour les pays une feuille de route dans la mise en œuvre inclusive de politiques commerciales ayant pour objectif de diversifier leurs économies, de créer des emplois et de procurer des devises, en optimisant ainsi les avantages tirés de l'Accord.

22. En Afrique centrale, la CEA a organisé, en partenariat avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, une série de consultations, dans le cadre notamment : d'un séminaire en ligne sur les femmes et l'égalité des sexes dans la mise en œuvre de l'Accord ; d'un atelier de sensibilisation à la mise en œuvre de l'Accord en Guinée équatoriale ; et, dans le cadre d'ateliers sur les statistiques et la modélisation dans l'analyse de l'Accord en Angola, en République démocratique du Congo et à Sao Tomé-et-Principe, en vue de soutenir le développement d'une base de données du projet d'analyse du commerce mondial pour ces trois pays. En Afrique de l'Est, la CEA a soutenu les efforts visant à renforcer les capacités des parties prenantes dans la mise en œuvre l'Accord. Par exemple, aux Comores, la CEA a organisé un événement pour sensibiliser sur l'Accord les fonctionnaires, les membres du Parlement et les partenaires de développement.

23. En Afrique du Nord, la CEA a fourni une assistance technique à la Libye pour la conception et l'élaboration de sa stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord, en particulier pour la création d'une liste des concessions tarifaires et l'élaboration d'un calendrier d'engagements dans le domaine des services. En Afrique australe, la CEA a facilité l'organisation d'une réunion consultative des parties prenantes nationales et d'ateliers de sensibilisation en Eswatini et au Mozambique. En Afrique de l'Ouest, la CEA a apporté son soutien à la Guinée-Bissau pour la formulation et la validation de sa stratégie nationale de mise en œuvre. Elle a fourni au Bénin une assistance technique qui a conduit au lancement de consultations nationales sur l'Accord. Au Burkina Faso, la

CEA a soutenu les consultations nationales des organisations de la société civile sur le contenu de la stratégie nationale de mise en œuvre du pays. Les consultations ont permis de mieux faire connaître l'Accord, ses avantages potentiels pour les États signataires et le rôle des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des stratégies nationales.

24. Notant que la libre circulation des personnes fait partie intégrante de la promotion de l'intégration régionale, la CEA a fourni une assistance technique à ses membres pour les aider à faire des progrès vers cet objectif. Par exemple, elle a aidé la Côte d'Ivoire à élaborer un plan d'action pour la reconnaissance officielle des compétences des travailleurs migrants, qui prévoyait : la création d'un groupe de travail technique sur la migration auquel participeraient toutes les parties prenantes ; l'organisation d'un atelier visant à renforcer les compétences des parties prenantes s'occupant du recrutement des étrangers et des migrants ; et une proposition d'un nouveau mécanisme pour faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications des migrants. En juin 2023, la CEA a organisé un atelier visant à promouvoir le partage des données d'expérience en matière de statistiques migratoires et de reconnaissance des compétences des migrants, auquel ont participé des parties prenantes d'Afrique du Sud, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Maroc, du Sénégal et du Zimbabwe.

25. Afin de renforcer la capacité de ses membres à élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi des politiques et des programmes sur les chaînes de valeur régionales et les questions relatives à la phase II des négociations dans le cadre de l'Accord (c'est-à-dire l'investissement, la concurrence, la propriété intellectuelle et le commerce électronique), la CEA a mis en œuvre un projet axé sur l'évaluation de la capacité des pays africains à prendre part au commerce numérique. Le résultat en a été qu'un ensemble de données sur les restrictions régionales au commerce numérique a été compilé et qu'un indice d'intégration du commerce numérique régional a été calculé. En outre, 13 ensembles de données nationales sur les restrictions au commerce des services numériques ont été compilés et un indice de restriction au commerce des services numériques a été calculé pour chacun des pays correspondants.

## **E. Promouvoir l'industrialisation, la diversification économique, le développement d'infrastructures résilientes et la création d'emplois**

26. La Commission a apporté un soutien à ses membres dans le processus de diversification et de transformation économiques. Par exemple, la CEA a apporté sa contribution à l'initiative lancée par la République démocratique du Congo et la Zambie sur les batteries et les véhicules électriques lancée, en coordonnant la signature entre les deux pays, la Banque africaine d'import-export et la CEA d'un accord-cadre relatif à la création d'une zone économique spéciale commune aux deux pays. La CEA a aussi lancé une étude de préfaisabilité pour la zone économique spéciale commune.

27. La CEA a aidé le Malawi, la Namibie et le Zimbabwe à élaborer leurs politiques industrielles nationales et à veiller à ce que ces politiques soient harmonisées et alignées sur les stratégies d'industrialisation sous-régionales, telles que la politique d'industrialisation du COMESA (2015-2030) et la stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063). La CEA a également aidé le Zimbabwe à définir des seuils de contenu local dans les sous-secteurs des produits pharmaceutiques, des engrais et de l'emballage, en vue de renforcer la capacité des parties prenantes nationales, en particulier celles du secteur privé, à exploiter le potentiel économique inhérent à divers secteurs, en stimulant ainsi l'investissement local, l'enrichissement, l'ajout de valeur et le développement des chaînes de valeur.

28. Pour tirer bénéfice du dividende démographique rendu possible par la croissance de la population jeune et de celle en âge de travailler du continent, l'Afrique doit créer le type d'emplois qui lui permettra de réaliser ses aspirations en matière de développement. À cette fin, la CEA a renforcé la capacité de ses membres à accélérer la diversification économique durable grâce à la croissance du secteur privé en tirant parti de la technologie et de l'innovation pour soutenir le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Par exemple, en partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la CEA a organisé au Maroc une série d'ateliers axés sur l'accès au financement, le développement de produits, les stratégies de développement du marché et la numérisation des activités d'exportation, afin de renforcer les capacités de 200 microentreprises, petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

29. La CEA a continué à promouvoir les initiatives continentales en matière de développement des infrastructures. Dans le cadre du projet de plan d'action régional pour l'Afrique pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière (2021-2030), la CEA a fourni son soutien à la préparation de la stratégie de sécurité routière en Eswatini, qui a été lancée par le Premier Ministre du pays en juin 2023. Elle a également fourni un appui technique à la Gambie pour l'élaboration du plan d'action national en matière de sécurité routière de ce pays. En apportant son soutien à la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain, la CEA, en collaboration avec la Commission africaine de l'aviation civile, a organisé des tournées de présentation en Éthiopie et au Nigéria en mai 2023 pour sensibiliser à la Décision de Yamoussoukro et au Marché unique du transport aérien africain, et a procédé à des évaluations pour repérer les lacunes dans la mise en œuvre de ces initiatives. Le même mois, la CEA a introduit l'utilisation de l'imagerie satellitaire et de l'intelligence artificielle dans le suivi des corridors de transport lors d'une réunion ministérielle des pays concernés par le corridor de transport Lamu Port-Soudan du Sud-Éthiopie (Éthiopie, Kenya et Soudan du Sud).

30. Afin de renforcer les institutions de réglementation de ses membres et l'aptitude de ceux-ci à attirer les investissements du secteur privé dans la chaîne de valeur de l'électricité, la CEA a procédé à une revue complète de la réglementation dans le secteur de l'électricité de 16 pays africains. Elle a aussi organisé une formation à l'utilisation d'un outil d'ouverture, d'attractivité et de préparation en matière de réglementation dans 20 pays africains au cours de la période couverte par le rapport.

## **F. Exploiter les données et les nouvelles technologies pour moderniser les systèmes statistiques**

31. La CEA a apporté un soutien à ses membres pour l'élaboration de lignes directrices et de protocoles relatifs au géocodage et à l'utilisation de techniques spatiales, afin de pouvoir analyser et d'interpréter correctement les données de recensement. La Commission a rédigé sur les ensembles de données géospatiales afférentes aux objectifs de développement durable un rapport dans lequel elle a évalué les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour produire des ensembles de données géospatiales fondamentales pouvant être utilisées pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et pour l'établissement de rapports à ce sujet.

32. Afin de renforcer la capacité de ses membres à transformer et à moderniser leurs systèmes statistiques, la CEA propose une formation au développement de procédures d'extraction de données et de stratégies de modernisation des systèmes statistiques. Elle a apporté son soutien au Cameroun pour l'utilisation de la comptabilité du capital naturel dans le cadre de l'assistance technique fournie au pays pour la formulation d'un plan national de développement de la comptabilité économique et environnementale.



33. La CEA a aidé le Ghana, la Namibie, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie à utiliser une nouvelle approche pour estimer les niveaux actuels de pauvreté et de vulnérabilité en l'absence de données récentes sur la consommation et le revenu des ménages. Cette approche permet aux décideurs de prendre des décisions même en l'absence de données récentes, en produisant des estimations mises à jour de la pauvreté et de la vulnérabilité à l'aide des enquêtes sur les ménages existantes.

34. La CEA a fourni un appui à plusieurs initiatives mises en œuvre par ses membres pour exploiter les nouvelles technologies et l'innovation. À titre d'exemple, la CEA a aidé la Gambie à élaborer un projet de stratégie nationale de transformation numérique, qui vise à combler les lacunes actuelles de l'économie numérique du pays et à accélérer la croissance économique grâce au déploiement et à l'utilisation de services numériques. En 2023, la CEA a également organisé un concours d'idées sur l'adaptation aux changements climatiques et deux camps de codage pour les filles, les derniers de ces événements ayant eu lieu au Mozambique et au Niger.

### **G. Favoriser la transformation numérique et prise en considération de l'égalité des sexes dans les politiques sectorielles**

35. La CEA a fourni au Lesotho et à la Tunisie une assistance technique visant à remédier à la fracture numérique entre les hommes et les femmes et de ré-imaginer une prise en considération de l'égalité des sexes de manière positive dans le cadre de la transformation économique et numérique. En outre, la CEA, en collaboration avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, a conçu et mis en œuvre un programme de soutien aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes au Maroc, dans le but de renforcer l'emploi productif des femmes grâce à l'entrepreneuriat axé sur la fourniture de services numériques et de services orientés vers l'exportation.

36. La CEA a fourni des services consultatifs techniques au Lesotho, au Mozambique et au Zimbabwe sur la prise en considération de l'égalité des sexes dans les plans, politiques et programmes nationaux, en vue de l'intégration des questions de genre dans la planification stratégique. Au Lesotho, la CEA a fourni une assistance au Ministère de l'égalité des sexes en matière d'audit de l'égalité des sexes et de budgétisation sensible à l'égalité des sexes. Au Mozambique et au Zimbabwe, la CEA a contribué à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement des statistiques de ces pays. La Commission a aussi renforcé la capacité de quatre de ses membres (Afrique du Sud, Lesotho, Mozambique et Zimbabwe) à utiliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans la conception et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de certaines cibles de l'objectif de développement durable n° 5 et dans le respect d'autres engagements en matière d'égalité des sexes ainsi que dans l'établissement de rapports à ce sujet.

### **H. Accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à la cohérence et à la collaboration dans l'action à l'échelle du système des Nations Unies**

37. Pour renforcer la collaboration stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la CEA, en partenariat avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, a organisé le cycle annuel de conférences sur l'Afrique. La Commission a aussi facilité l'organisation de deux dialogues stratégiques de haut niveau entre la Vice-Présidente de l'Union africaine et la Vice-Secrétaire

générale de l'ONU, le premier s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 mai à Addis-Abeba et le second le 15 novembre en ligne. Au cours de ces deux dialogues stratégiques, les participants se sont mis d'accord sur les actions essentielles nécessaires pour renforcer la collaboration entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et sur les priorités concrètes pour accélérer la réalisation des deux programmes. Les participants ont aussi affirmé l'importance du programme africain dirigé par l'Union africaine et la nécessité d'un solide alignement entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030 et l'importance d'une mise en œuvre conjointe des deux programmes dans le cadre du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063. En outre, des réunions des « collèges » ont été inaugurées entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en tant que nouvelle plateforme stratégique de dialogue pour faciliter la collaboration et la participation à un haut niveau. Enfin, l'accent a été mis sur la nécessité d'une intégration horizontale et verticale de l'Agenda 2063 dans les cadres de coopération que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et leurs équipes de pays ont mis en place avec les gouvernements africains pour assurer au niveau national la mise en œuvre intégrée des deux programmes.

38. La CEA a également apporté son aide à l'organisation de la septième Conférence annuelle Union africaine-Organisation des Nations Unies, une réunion entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de l'Union africaine qui s'est tenue le 28 novembre 2023 à New York. Lors de la réunion, un cadre de partenariat sur les droits de l'homme entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies a été signé par les deux dirigeants, et des décisions de grande portée ont été prises pour approfondir la collaboration en matière de paix et la sécurité, de réforme de l'architecture financière mondiale, de redressement économique de l'Afrique, d'adhésion de l'Union africaine au Groupe des 20 et de développement socioéconomique en Afrique.

39. La CEA, en tant que membre d'un groupe de travail technique sur l'Agenda 2063, a apporté son soutien à l'Union africaine dans l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 et dans la formulation du deuxième plan décennal de mise en œuvre, qui a été adopté lors d'une retraite ministérielle de l'Union africaine en octobre 2023. Un atelier de validation du deuxième plan décennal de mise en œuvre s'est tenu à Nairobi du 18 au 20 décembre.

40. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Département de la communication globale et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, a co-organisé le cycle annuel de conférences sur l'Afrique, qui a permis d'examiner des questions cruciales liées à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique et d'en débattre. L'objectif du cycle de conférences sur l'Afrique est de forger un plus grand consensus sur des solutions innovantes pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Au cours du cycle de conférences de 2023, la CEA, par le truchement de sa Division de l'intégration régionale et du commerce et de sa Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats, a dirigé le sous-thème intitulé « Le commerce des services numériques : un grand potentiel, mais des cadres réglementaires sont urgents ».

41. La CEA a établi un document stratégique sur le renforcement de la collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et sur la promotion de la cohérence institutionnelle dans l'aide apportée par la CEA au niveau des pays. En établissant ce document, la CEA a cherché à promouvoir une plus grande synergie et une meilleure collaboration en approfondissant l'intégration verticale, conformément au programme de réformes des Nations Unies, afin de rendre les interventions plus efficaces et d'améliorer l'établissement des rapports au niveau national.

42. La CEA, en tant que membre du secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies), a organisé la réunion annuelle de la Plateforme, qui s'est tenue en avril 2023 à Niamey, en marge de la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, ainsi que la retraite annuelle de la Plateforme, qui a eu lieu en septembre à Nairobi. Lors de ces deux réunions, les participants ont fait le point sur les travaux de la Plateforme, ont passé en revue les progrès réalisés dans la collaboration avec l'Union africaine et ont défini des domaines prioritaires, parmi lesquels l'opérationnalisation des marchés du carbone et les questions de gouvernance en Afrique. En outre, le secrétariat conjoint a préparé une stratégie de mobilisation des ressources et des procédures opérationnelles standard pour la Plateforme.

## **I. Modalités opérationnelles pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail**

43. La réunion d'examen de l'application du principe de responsabilité et de l'exécution des programmes est un mécanisme de reddition de comptes par lequel toutes les divisions de la CEA chargées des programmes et les divisions d'appui aux programmes sont tenues de rendre compte des progrès et de l'exécution des activités prévues dans leurs plans d'activité annuels. Les performances financières de chaque division sont également présentées lors de ces réunions, qui sont organisées régulièrement et la CEA en a tenu trois en 2023. Elles permettent aux représentants des divisions de présenter leurs performances, de partager leurs expériences et de recevoir des commentaires en retour.

44. Afin d'améliorer la planification, le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation des résultats, la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats a formé les membres du personnel de la CEA à la gestion axée sur les résultats, dans le but d'approfondir la culture de l'apprentissage, de la performance et de la reddition de comptes au sein de la Commission.

45. La CEA a élaboré un plan de cartographie des parties prenantes et de collaboration avec celles-ci en vue d'améliorer les efforts de la Commission dans les domaines du partenariat et de la mobilisation des ressources. Ce plan sera un document évolutif qui guidera les efforts de la Commission et des programmes tendant à approfondir et à renforcer les relations stratégiques avec les parties prenantes et les partenaires. Un guide sur la gestion des partenariats a aussi été élaboré pour aider les fonctionnaires de la CEA à prendre des décisions en connaissance de cause, des décisions cohérentes, lors du choix des partenaires et lors de la conception, de l'initiation, de l'approbation, de la mise en œuvre, du suivi des partenariats, de l'établissement de rapports à leur sujet et à propos des programmes extrabudgétaires.

46. La CEA a lancé une campagne de gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement en réponse aux examens d'audit et de contrôle, en vue de créer des systèmes d'achats et de chaîne d'approvisionnement souples et bien gérés, qui soutiennent les clients de manière efficace et efficiente. En termes de gestion des ressources humaines, au cours de la période considérée, la parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs a atteint 47,0 %, tandis que le taux de vacance global a légèrement diminué, baissant de 11,6 % en 2022 à 11,0 % en 2023.

### III. Conclusion

47. Consciente de son rôle et des attentes de ses membres en cette période de turbulences économiques et politiques mondiales, la Commission a rationalisé ses principales interventions selon trois axes, afin d'obtenir des résultats transformateurs et efficaces. Elle a mené des travaux de recherche dans des domaines de pointe et a fourni des avis sur les politiques à suivre pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et promouvoir une transition énergétique juste, pour exploiter l'économie bleue, pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, pour promouvoir l'industrialisation durable, la diversification économique et la création d'emplois, pour remédier à la fracture numérique entre les hommes et les femmes, pour améliorer la qualité des données et moderniser les systèmes statistiques pour permettre un suivi efficace et la fourniture d'informations exactes.

48. En 2024, la Commission approfondira ses interventions selon les trois axes. Elle continuera à soutenir ses membres dans la gestion macroéconomique et à faciliter l'identification et l'adoption d'outils de financement innovants et d'instruments de gouvernance économique permettant de stimuler la mobilisation des ressources intérieures. Elle s'efforcera aussi d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en promouvant ainsi une industrialisation durable et une diversification économique. En outre, le soutien de la CEA sera axé sur l'augmentation des investissements dans l'action climatique, afin de renforcer la résilience nationale, de promouvoir l'économie circulaire, d'exploiter le potentiel de l'économie verte et de l'économie bleue, et d'éliminer la pauvreté. La Commission amplifiera aussi son rôle en tant que fer de lance de la transformation numérique, en renforçant les systèmes de données et de statistiques sur le continent, et en promouvant l'inclusion sociale et la croissance inclusive. Elle incitera aussi les décideurs et les autres parties prenantes à participer à des formations et à l'apprentissage par les pairs sur des sujets connexes, par l'intermédiaire de l'Institut africain pour le développement économique et la planification.

49. La CEA poursuivra sa coopération étroite avec l'Union africaine et s'appuiera sur ses partenariats stratégiques actuels avec les organisations régionales et sous-régionales (y compris les communautés économiques régionales), les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion et autres institutions de recherche, ainsi que les organisations de la société civile et du secteur privé. Elle s'attachera aussi à nouer de nouveaux partenariats en vue de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

50. La Commission continuera à prendre en considération l'égalité des sexes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon que de besoin. Elle veillera à ce que son programme de travail tienne compte de l'égalité des sexes. À l'aide de ses sous-programmes, la CEA renforcera également les capacités de ses membres en leur fournissant un soutien technique, des services consultatifs et une formation pratique adaptés à leur besoin, en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, d'inclusion et de diversification économique, d'entrepreneuriat féminin et de prise en considération de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes nationaux. La CEA encouragera aussi un meilleur alignement et une plus grande cohérence entre les cadres mondiaux, régionaux et nationaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la CEA poursuivra la mise en œuvre de mesures visant à assurer l'inclusion des personnes handicapées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, et, entre autres mesures, dispensera une formation à la mise en

place, de façon raisonnable, d'aménagements pour les participants aux conférences et aux ateliers.

---